

FICHE TARIFS HEBERGEMENT RESTAURATION POUR LES APPRENTIS Année 2016-2017

Tarifs	
Semaine interne	36.00 €
Petit déjeuner	1.22 €
Déjeuner	4.10 €
Dîner	4.10 €

Dans le cadre de la nouvelle politique Régionale « Apprentissage » la Nouvelle Aquitaine n'accorde plus d'aide pour les repas et l'hébergement à compter de la rentrée 2016.

Une carte magnétique est délivrée en début de formation et permet le passage au self.

Tout changement de régime en cours d'année doit être formulé par écrit au moins 1 mois à l'avance.

L'apprenti majeur est logé en chambre individuelle. Les draps doivent être fournis par l'apprenti.

L'apprenti mineur est en étude obligatoire le soir et est logé en internat surveillé (chambre de 4 lits).

Une facture est établie chaque trimestre pour l'ensemble des prestations et est payable dans les huit jours suivant la réception. En cas d'absence, seul l'arrêt de travail de plus de trois jours justifie la déduction de la semaine entière.

Vous avez la possibilité de choisir le prélèvement mensuel, pour cela demander le formulaire au secrétariat du CFPPA – UFA.